



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban – Saint Maurice
l'exil

du 01 février 2016

Compte rendu

Compte rendu – Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban – Saint Maurice l'exil
du 01 février 2016

PRESENTS

Nom	Prénom	Titre/Fonction
M. Alias	Thierry	Conseiller municipal Tupins et semons
Mme Bernon	Sandra	EDF CNPE de Saint-Alban - Chef de mission communication
M. Billet	Jérôme	CNPE de Saint-Alban, Chef de la mission « produire »
M. Binet	Erwann	Député de la 8 ^{ème} circonscription de l'Isère
M. Boiton	Roger	Adj au Maire de Reventin-Vaugris
M. Bonnard	Georges	Maire de Pelussin
M. Bonnefoux	Richard	2 ^{ème} adjoint au Maire d'Ampuis
M. Bonnel	Claude	1 ^{er} Adjoint au Maire de Les-Haies
M. Buisson	André	Représentant de l'association Vivre ici
Mme Célard	Elisabeth	Présidente de la CLI de Saint-Alban Conseillère départementale du canton Vienne 2 Maire de Reventin-Vaugris
M. Chambon	Denis	Maire de Saint-Alban-du-Rhône
M. Charmasson	Christophe	Chef du bureau du développement des territoires à la Sous-préfecture de Vienne
M. Charvet	Francis	Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
M. Corradini	Louis	Conseiller Saint Maurice l'Exil
M. Cortes	Daniel	Adjoint au Maire d'Auberive sur Varèze

M. Curtaud	Patrick	Conseiller départemental du canton de Vienne 2
M. Degrelle	Denis	Pref 38-SIACEDPC- Bureau défense et sécurité
M. Dejerome	Alain	Adjoint Saint Clair du Rhône
Mme Delhomme	Marielle	Représentante du Maire d'Assieu
M. Dubouis	Jean	Collège des experts de la CLI
M. Etienne	Michel	Sauvons notre futur
M. Evieux	Emmanuel	Syndicat C.F.D.T.
M. Gabelle	Claude	Président de la SFEN Alpes
Mme Gehin	Chantal	Présidente de la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature
M. Genty	Philippe	Maire de Saint-Maurice-l'Exil
M. Gerin	Didier	Maire de Saint Prim
Mme Girardon-Tournier	Lucette	Maire de Chonas-L'Ambellan
Mme Gouache	Florence	Sous-Préfet de Vienne
Mme Grandseigne	Annie	Conseillère municipale de Pelussin
M. Guerry	Jean-Louis	Maire de Chanas
M. Guillot	Michel	Vice Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère
M. Guiraud	Didier	Sous-Préfecture de Vienne
M. Hayart	Dominique	Adjoint à la mairie de Clonas s/ Varèse
M. Henriot	Patrick	Conseiller municipal Saint-Pierre-de-Boeuf
M. Idir	Riad	ASN
M. Laporte	Eric	Médecin de travail
M. Le Gloannec	Michel	Adjoint au Maire des Roches-de-Condrieu

M. Lecocq	Yves	Maire de Pavézin
Mme Mariani	Françoise	Adjointe Verin
Mme Monredon	France	Médecin du travail EDF
M. Martin	Serge	Syndicat C.G.T.
Mme Menguy	Justine	Mairie de Salaise-sur-Sanne
M. Moulin	Daniel	Adjoint au Maire de Bessey
Mme Munoz	Sylvie	Adjoint au Maire de la Chapelle-Villars
M. Nietto	Francis	Directeur du CNPE de Saint-Alban
M. Perrotin	Gérard	Adjoint à la mairie de Salaise-sur-Sanne
M. Pessemesse	Laurent	C.G.T Saint Alban
M. Salvétat	Christophe	C.G.T. Saint Alban
Mme Sarrazin	Michèle	Conseillère déléguée à l'environnement Maire de Salaise sur Sanne
Mr Saulnier	Marcel	Adjoint Mairie de Chavanay
M. Teyssier	Jean-Marc	1 ^{er} Adjoint au maire d'Angin
Mme Thomines	Marie	Cheffe de division ASN Lyon
M. Vigne	Jean-Pierre	Représentant de l'association Vivre ici
Mme Xavier	Josiane	Présidente de l'association des amis de la réserve naturelle de l'île de La Platière
M. Zilliox	Charles	Maire de Bessey
EXCUSES		
M. Bacquenois	Xavier	EDF CNPE de Saint-Alban – Chef de mission sûreté
M. Berlioz	Jacques	Mairie de la Chapelle Villard

Mme Bernard	Nicole	Maire d'Auberive sur Varèze
M. Bonnetain	Jean Paul	Préfet de l'Isère
M. Causse	Jean René	Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère
M. Chabrol	Alain	MIR Rhône Alpes
M. Chavas	Gilles	Maire de Chuyer
M. Cousin	Jean Pierre	Adjoint au Maire de Pelussin
M. De Choudens	Henri	Président de l'institut des risques majeurs
M. Degache	Jean	Adjoint au Maire de Tupin et Semons
M. Desbordes	Roland	Président de la CRIIRAD
M. Descamps	Xavier	EDF Mission SRE
Mme Di Bin	Roberte	Maire de Sablons
M. Dubouis	Jean	Collège des experts
M. Duchamp	Denis	Maire de Félines
M. Duranton	Robert	Conseiller départemental du canton de Roussillon Maire de Roussillon
M. Freyconon	Michel	Adjoint au Maire de Macias
M. Gerin	Pascal	Maire de Tupin et Semons
M. Girardin	Jean Claude	Président de l'association Sauvons notre futur
M. Günter	Jean	AEPN
M. Kovacs	Thierry	Maire de Vienne
M. Launé	Philippe	EDF Mission technique
Mme Lemaitre	Florence	Maire de Les Haies

M. Metral	Patrick	Maire de Chavanay
Mme Peysseelon	Valérie	Maire de Vérin
M. Rault	Serge	Maire de Saint Pierre de Bœuf
Mme Sherrer	Carine	Conseillère municipale Maire de Tupin et Semons
M. Soubeyrand	René	Maire de Saint Jacques Afflicieux
M. Traynard	Marc	Maire de Viennoz
M. Torgue	Laurent	Maire de Serrières
M. Vial	Gilles	Maire de Salaise sur Sanne
M. Viallatte	Régis	Maire de Clonas-sur-Varèze
M. Veyret	Olivier	Adjoint au chef de division de l'ASN Lyon

Ordre du jour

1. Introduction à la séance
2. Validation du compte-rendu de la CLI du 5 octobre 2015
3. Campagne de distribution des comprimés d'iode
4. Lettre de la CLI
5. Bilan 2015 et programme 2016 des arrêts de réacteurs du CNPE
6. Questions diverses.

Relevé de conclusions

1. Introduction à la Séance

En introduction, Mme Célard, Présidente de la CLI, salue l'assemblée.

Mme Célard rappelle que le compte-rendu de la CLI du 5 octobre pouvait être consulté sur le site internet.

Mme Célard fait un rappel de ce qui avait été évoqué lors de cette réunion du 5 octobre, à savoir :

- Un point par l'ASN sur la prestation 2014 du CNPE,
- Les éléments marquants de 2015,
- Un point sur le suivi de l'avis DARPE de la CLI,
- La prochaine campagne de distribution des comprimés d'iode,
- Lettre de la CLI,
- La gestion administrative de la CLI qui comportait à la fois le règlement intérieur qui a été maintenu, la composition des membres de la CLI et les budgets 2015 et 2016.

2. Validation du compte rendu de la CLI du 5 octobre 2015

Mme Célard propose d'adopter le compte-rendu de la CLI précédente puisqu'aucune remarque n'a été formulée.

Mme Célard propose de donner la parole à Mme Gouache, Sous-Préfet de Vienne, et à M. Degrelle (Service de la protection civile de la Préfecture) pour la présentation de la campagne 2016 de distribution des comprimés d'iode. Mme Célard rappelle qu'une réunion avec les maires a eu lieu le 18 janvier avec à la fois un temps pour les maires et un temps pour les médecins pharmaciens. A cette occasion, plusieurs questions avaient été soulevées auxquelles des réponses ont pu être apportées.

3. Campagne de distribution des comprimés d'iode

Mme Gouache, Sous-préfet de Vienne, présente la nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode.

Il y a une quinzaine de jours, l'ensemble des maires concernés par la campagne de distribution de comprimés d'iode ont été réunis, soit en tout 48 communes, 21 communes en Isère, 15 dans la Loire, 7 en Ardèche et 5 dans le Rhône. Les pharmaciens qui sont les plus concernés par ces distributions ont également été conviés. Quelques compléments d'information ont été apportés lors de cette réunion.

M. Degrelle (Service de la protection civile de la Préfecture) intervient pour présenter la campagne qui s'ouvre. Cette campagne vise à couvrir de manière pérenne et certaine, les besoins des populations dans le rayon des 10 kilomètres autour de la centrale avec des distributions de comprimés d'iode.

Dans le cadre de cette campagne, des informations sont disponibles sur le site internet www.distribution-iode.com. Un numéro vert, le **0800 96 00 20**, est également mis à disposition, en particulier des élus mais également de tous les responsables d'établissements recevant du public (E.R.P.) qui souhaitent avoir des informations.

M. Degrelle présente un diaporama sur cette campagne de distribution autour des centrales nucléaires. Tout d'abord, il fait un bref rappel de la campagne de 2009. Elle s'est déroulée sur les mêmes principes avec une pré-distribution des comprimés dans les pharmacies incluse dans la zone PPI.

En 2009, 88 % des personnes interrogées dans cette zone ont entendu parler de la campagne. Malgré tout, seul 50 % de la population est venue chercher ses comprimés. En tirant les enseignements de ces analyses, la campagne 2016 se veut plus active et impliquera plus la population.

La durée de validité des comprimés est de 7 ans. Il fallait donc les changer en 2016. Les prochains auront une durée de validité qui n'est pas encore connue pour l'instant mais qui sera indiquée sur les tablettes.

A ce jour, la zone de distribution ne change pas, c'est toujours un rayon de 10 km autour de la centrale. C'est une campagne nationale. 400 000 personnes résidant dans les 500 communes situées dans un rayon de 10 km autour des centrales sont concernées. Concernant le CNPE de Saint-Alban, 80 000 personnes sont concernées dans les 48 communes qui font partie de ce périmètre. Début février, un courrier des pouvoirs publics va être envoyé aux citoyens, responsables d'entreprises et d'E.R.P., y compris les scolaires. Ce courrier les invite à retirer les comprimés ou les boîtes de comprimés en fonction de la qualité de leur famille ou de leur public : s'il y a des enfants, s'il ne s'agit que d'adultes...dans les 24 pharmacies concernées dans le rayon de 10 km. Elles sont toutes aptes à délivrer à la population ces fameux comprimés.

Les pharmacies ont été choisies d'abord pour leurs expertises médicales. Elles sont là pour donner des indications aux personnes qui pourraient avoir des questions sur la posologie, sur les risques d'allergies et sur la prise du comprimé. A cette occasion les anciennes boîtes peuvent être rapportées en pharmacie.

Le rôle du Préfet est rappelé : Comment il intervient et à quel moment ?

La distribution des comprimés d'iode répond à un accident nucléaire et on ne prend pas l'iode n'importe quand.

La phase avant l'accident relève déjà du Préfet et pour ce faire, il s'appuie un Plan Particulier d'Intervention (PPI) réalisé par le service de protection civile. Ensuite, il y a une phase de menace quand l'accident ou l'incident arrive en centrale nucléaire avec une possibilité de phase de rejet. C'est au moment de cette phase de rejet que la décision est prise par le préfet d'inciter la population à prendre les comprimés d'iode. Une fois que la crise est terminée et que l'urgence est gérée, il y a une phase post-accidentelle qui va durer, en fonction du rejet de la centrale, quelques jours, quelques semaines, quelques années, voir beaucoup plus longtemps.

M. Degrelle rappelle la manière dont une personne peut être atteinte par la radioactivité, soit par exposition externe à un panache radioactif par exemple, soit par contamination interne, par inhalation de particules radioactives, par ingestion d'aliments contaminés ou par passage cutané, le rejet dépose des particules sur cette plaie.

En cas d'accident nucléaire, la centrale nucléaire du CNPE de Saint Alban a fait installer des sirènes d'alerte dans un rayon de 2 km. Elle dispose également d'un système d'alerte aux populations. C'est un système d'alertes téléphoniques qui appelle individuellement toutes les personnes qui sont dans le rayon donné (à condition bien évidemment que les données téléphoniques puissent être récupérées par le CNPE).

Les actions réflexes consistent notamment à :

- se mettre à l'abri,
- écouter les médias (radios, TV, site internet de la Préfecture,.....)
- se préparer à prendre ses comprimés d'iode (uniquement sur décision du préfet).

Si le rejet s'avère important il y a évacuation de la population et seulement sur la demande expresse du Préfet, la prise des comprimés d'iode.

La campagne a commencé fin janvier, début février, par l'envoi d'un courrier adressé à toute la population ainsi qu'aux responsables d'entreprises et des E.R.P. : une lettre, accompagnée d'une petite affichette et d'une brochure explicative sur « Quand et comment prendre les comprimés d'iode ». En plus, les E.R.P. et les établissements scolaires recevront des affiches d'information et des magnets (à coller sur les frigos).

Le rôle du Maire est rappelé. Il doit relayer l'information et sensibiliser les administrés. Cette campagne de distribution doit inciter la population à aller chercher les comprimés dans les pharmacies. Si au mois de Mars on s'aperçoit que les comprimés n'ont pas été récupérés par la population, il y aura une campagne de relance d'information qui se fera par courrier, par les médias, par la radio et par des campagnes de spots publicitaires à la télévision et sur internet.

M. Degrelle rappelle les deux moyens de se tenir informé : le site internet www.distribution-iodo.com et le numéro vert d'information le **0800 96 00 20** où l'on retrouve l'affichette qui sera également affichée dans les pharmacies du rayon des 10 km ainsi que dans les mairies.

M. Degrelle précise que le médecin de la centrale est présent dans la salle et peut éventuellement répondre de façon plus précise aux questions concernant l'aspect purement médical.

Question de l'assemblée : Pour les nourrissons de moins d'un mois, la posologie indiquée sur la notice est de 16 mg, comment les nouveaux parents font pour administrer 16 mg à un nourrisson ?

Réponse de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : On peut le mettre dans un biberon de lait, ça se mélange au lait.

Question de l'assemblée : Vous nous dites d'écouter la radio, est ce qu'on pourrait savoir quelle radio ?

Réponse de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : France Bleu est notre partenaire de crise, ici, la fréquence est 101.8.

Question de l'assemblée : Sur les diapositives, il est précisé qu'en 2009, une personne sur deux est venue chercher les comprimés d'iode, donc la deuxième personne on en fait quoi ?

Réponse de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : « A l'impossible nul n'est tenu », nous essayons au mieux, comme nous le faisons aujourd'hui de diffuser les informations conduisant à prévenir le risque.

Nous envoyons en publipostage à l'ensemble de la population une lettre les invitant à récupérer leurs comprimés d'iode. Par ailleurs nous avons, lors de la réunion avec les élus, bien rappelé aux élus qu'il fallait qu'il y ait une procédure d'accueil pour les nouveaux habitants de manière à leur rappeler qu'ils peuvent aller chercher des bons pour retirer leurs comprimés d'iode. Pour les nouvelles personnes par exemple qui viennent s'inscrire sur les listes électorales ou qui viennent se déclarer en mairie, il faut que les élus passent cette information. Si les gens n'y vont pas, on ne peut pas les forcer. Si les gens ne souhaitent pas prendre l'iode, si les gens ne souhaitent pas retirer les pastilles qui sont mises à leur disposition pour les protéger, on ne peut pas faire mieux, chacun doit aussi être acteur de sa sécurité.

Question de Mme Sylvaine Cougniard (CRIIRAD) : On a vu les mesures qui sont préconisées dans la zone de 10 km autour de la centrale. Suite au retour d'expérience Tchernobyl, Fukushima, on s'est rendu compte qu'il y avait des zones contaminées bien plus loin que 10 km et je voulais savoir quels sont les critères pris en compte par rapport à cette population là ? Au niveau des communes, comment se fait la distribution des comprimés d'iode ?

Réponse de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : Il y a un choix français qui a été fait de retenir un rayon de 10 km, qui n'a pas été fait dans certains autres pays. Ce choix nous permet de distribuer gratuitement et systématiquement à la population de l'iode. Ce choix pourrait être discutable, néanmoins il est protecteur par rapport aux retours d'expériences que l'on a sur la rapidité des différents types d'incidents possibles sur l'exploitation des centrales. Nous avons par ailleurs des stocks beaucoup plus importants au niveau national, qui sont pré-positionnés au niveau des zones de défense et qui seraient distribués à la population en fonction de la nature des incidents, de la quantité de rejet émis et des cinétiques possibles d'accident donc de la rapidité à laquelle les accidents se produisent. Ces stocks seraient alors distribués via les grossistes répartiteurs vers les pharmacies et les communes avec des points de distribution qui seraient mis en place.

Question Mme Sylvaine Cougniard (CRIIRAD) : Et il y a déjà des choses prévues au niveau des communes, sachant qu'il faut aller très vite, il faut que ce soit administré avant ?

Réponse de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : Oui, on sait que les accidents ont des cinétiques qui sont quand même suffisantes pour permettre en général des distributions.

Question de l'assemblée : Pour Fukushima, je pense que le retour d'expérience, en ce sens-là justement est discutable.

Réponse de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : Je n'en suis pas persuadée, je ne partage pas votre avis.

Intervention de l'assemblée : Si on regarde ce que dit l'IRSN, sur les 5 réacteurs qui ont fondus,

Tchernobyl, ok ça a craché tout de suite, Three Miles Island ça n'a jamais craché. A Fukushima sur les 3 réacteurs touchés, il en a un qui a rejeté au bout de 2 jours, l'autre 4 jours et l'autre 5 jours, il ne faut surtout pas se précipiter à consommer l'iode parce que si vous le consommez le premier jour, le 5^{ème} jour où ça rejette et ça ne fera plus d'effet.

Réponse de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : Absolument, et les retours d'expérience de Fukushima montrent que les process préventifs de distribution d'iode ont très bien fonctionnés.

Intervention de l'assemblée : Pas partout.

Réponse de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : Si, je suis désolée mais les retours d'expérience dont on a eu communication montrent que ce système est efficace. Mais effectivement, par rapport à la prise d'iode, Monsieur a vraiment raison de le rappeler, on a une efficacité optimale si la prise est réalisée 2 h avant le début des rejets d'iode radioactif. En revanche, si on prend l'iode trop tôt on a une efficacité qui n'est plus que de 50 %. Si la prise est réalisée 6h après le début des rejets, c'est trop tard. Il faut vraiment prendre l'iode au bon moment et ce bon moment sera apprécié en lien avec le calcul, le travail de l'exploitant et de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, et c'est le Préfet qui en décidera pour que l'iode soit la plus efficace possible ; d'où l'importance du top départ de la prise qui sera donné par l'autorité publique.

Question de l'assemblée : Au sujet de l'aspect pratique concernant les cantines ou les salles polyvalentes, ces salles dont la Mairie est l'autorité : Est ce que la mairie fait un bon pour aller chercher les x boites d'iode à la pharmacie ou est-ce que la mairie envoie un courrier à la préfecture pour que la préfecture donne le bon ? Je ne sais pas qui procure le bon pour délivrer les comprimés d'iode ?

Réponse de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : Chaque responsable d'établissements recevant du public (E.R.P.) est responsable de la mise à disposition d'iode au public qu'il reçoit, qu'il s'agisse d'établissements recevant des publics municipaux, d'établissements recevant des publics municipaux à caractère scolaire, qu'il s'agisse de grands magasins, etc... les exploitants doivent se munir des comprimés d'iode en quantité suffisante pour pouvoir assurer en cas d'incident la mise à l'abri et la distribution d'iode stable aux personnes qu'ils devraient abriter. Chaque responsable d'E.R.P. doit se rendre dans la pharmacie communale rattachée et retirer le nombre de boites adapté à la protection du personnel et du public susceptible d'être accueilli. Au dos du courrier que vous avez reçu ou que vous allez recevoir, se trouve une méthode de calcul du nombre de comprimés nécessaires pour protéger le personnel pour les entreprises, les élèves pour les écoles, etc... Bien évidemment après on se rend à la pharmacie et on demande le nombre de comprimés utiles. Je rappelle aussi l'importance d'assurer l'accès aux comprimés et leurs conservations dans de bonnes conditions d'humidité et de température.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions, Mme Célard (Mme la Présidente) propose de passer au point suivant et rappelle que beaucoup d'articles dans la presse ont fait part de cette distribution. Le deuxième point qui est important concerne la lettre de la CLI qui va être distribuée. Mme Célard laisse cette présentation à Stéphane Bowie.

4. La lettre de la CLI

M. Stéphane Bowie prend la parole :

Le bureau s'est réuni il y a quinze jours concernant la lettre de la CLI. Lors de la dernière CLI, il avait été évoqué que le thème de cette lettre serait consacré à la campagne de distribution des comprimés d'iode, en souhaitant qu'elle soit un complément à l'information officielle et qu'elle apporte des éléments supplémentaires à l'ensemble des habitants auprès desquels elle est distribuée.

Cette lettre annoncera aussi un élément important puisque la loi de transition énergétique, qui a été adoptée l'année dernière, impose aux CLI de faire une réunion publique annuelle. En conséquence, le bureau a validé qu'il fallait profiter de cette obligation pour faire une réunion publique à destination de la population sur campagne de distribution des comprimés d'iode. La lettre servira aussi à annoncer cette réunion, aujourd'hui planifiée le 25 avril prochain à Saint Maurice l'Exil.

La lettre sera structurée de la façon suivante. La première page présentera l'édito et l'annonce de la réunion publique. En page intérieur, on aura un texte qui est le résumé de ce qui a été fait là avec quelques adaptations et en complément la partie relative aux six bons réflexes ce qui permettra de continuer à faire passer le message auprès des habitants concernant l'importance de cette campagne et de leur permettre de mieux comprendre le pourquoi. Et enfin sur la dernière page, il y aura un article fait par un représentant du collège des élus et un article fait par un représentant du collège des associations de protection de l'environnement. J'ai sollicité Jean-Claude Girardin, excusé ce jour, en tant que représentant du collège des membres des associations, pour la réalisation de cet article.

La lettre de la CLI devrait paraître fin mars, début avril pour que les citoyens aient le temps de prendre en compte la date de la réunion publique.

Intervention de Mme la Présidente : On peut préciser en combien d'exemplaires et à quelle période elle sera distribuée.

Réponse de M. Stéphane Bowie : La distribution sera faite fin Mars, à 37 000 exemplaires.

Intervention de Mme la Présidente : Elle sera également disponible sur le site internet.

Question de l'Assemblée : Qui finance la lettre ?

Réponse de M. Stéphane Bowie : La lettre est financée sur le budget de la CLI qui est dépendant du budget du département mais aussi de la subvention accordée par l'Autorité de Sureté Nucléaire.

Question de M. Buisson (Vivre) : Vous avez dit un rayon de 5 km, donc on ne touche pas le Nord du département de la Drôme, Saint Rambert d'Albon est hors circuit alors ?
C'est facile de faire des cercles concentriques autour de la centrale et de dire ça craint, mais on l'a vu à Fukushima, les vents, ils vont dans un sens ou dans un autre, ils ne suivent pas les cercles autour du point de départ, ils vont dans le nord, dans le sud selon les vents dominants.

Intervention de Mme la Présidente : Même si on met la lettre à disposition sur le site internet, tout le monde ne va pas sur le site pour la consulter.

Intervention de l'Assemblée : Peut-être dans les mairies ?

Réponse de Mme la Présidente : Effectivement, on pourrait en disposer dans les lieux où passe le public, qu'on en mette quelques exemplaires dans les Mairies.

Intervention de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : On est à l'air du numérique et il y a quand même un intérêt à limiter la diffusion et le coût de diffusion du papier.

Je me permets de rappeler qu'il faudrait peut être faire du rappel d'information et d'affichage dans les communes qui rappelle le site internet. Il y a quand même intérêt à ce que ce soit en ligne avec des informations plus larges à disposition de toute la population. Il y a aussi les campagnes d'information, les bulletins municipaux où il peut y avoir des rappels, dans les 10 km voir au-delà, sans nécessairement faire de la diffusion papier.

Réponse de M. Stéphane Bowie : On pourra faire des exemplaires supplémentaires qui pourront être envoyés dans les mairies et mis à disposition des établissements publics (la mairie, les médiathèques...).

Question de M. Buisson (Vivre ici) : Est-ce qu'il est prévu un plan ORSEC, comme il y a 2 ou 3 ans au mois de janvier, auquel les associations n'avaient pas été invitées ? (il y en avait qui avaient peut être été évitées volontairement je ne sais pas ?)

Intervention de Mme Gouache (Mme le Sous-Préfet) : Vous voulez dire un exercice Monsieur ?

Réponse de l'assemblée : Oui un exercice, pas un plan ORSEC heureusement, vaut mieux.

Réponse de Mme Gouache (Mme la Sous-Préfet) : Il y a énormément d'exercices internes qui sont fait au sein de la centrale, je laisse M. Nietto en dire un mot et après je parlerai des exercices externes.

Intervention de M. Nietto (Directeur CNPE Saint Alban) : Ce que je peux dire c'est que les équipes que nous avons, les salariés qui exploitent la centrale, sont de vrais professionnels, ce sont des gens qui sont formés, entraînés. Cette campagne de distribution d'iode, elle vient bien entendu à titre préventif. Il faut savoir que les équipes sont vraiment entraînées, évaluées à gérer des incidents, des événements qui pourraient survenir, ça c'est le premier point.

Deuxième point, naturellement on n'attend pas que l'événement survienne pour être aguerri à sa gestion. Au cours de l'année, il y a plusieurs exercices, par dizaine, qui se font concernant la gestion d'un incendie, d'un départ de feu, d'un incident ou accident de type hydraulique, inondations, etc... des exercices variés, qui nous permettent de bien dérouler les procédures, de bien tester nos procédures et bien évidemment de tirer des retours d'expériences. Je vous rassure, les équipes sont bien entraînées.

Réponse de Mme Gouache (Mme la Sous-Préfet) : Ce sont des exercices internes, après il y a aussi des exercices externes qui sont joués avec l'Autorité Préfectorale du Département, mais également les autorités Nationales et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Le prochain est prévu en 2017. Il y a une obligation de régularité dans la tenue des exercices qui est tout à fait respectée.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions, Mme Célard (Mme la Présidente) propose de passer au point suivant, le bilan 2015 et le programme 2016 des arrêts de réacteurs du CNPE. Elle propose de donner la parole à M. Nietto.

5. Bilan 2015 et programme 2016 des arrêts de réacteurs du CNPE

Intervention de M. Nietto (Directeur CNPE) : Au cours d'une année, l'objectif de la centrale est de produire de l'électricité sûre, bon marché, meilleur marché pour nos concitoyens et pour les entreprises françaises et également bonne pour l'environnement. Une centrale nucléaire ne produit pas de CO₂ et l'enjeu aujourd'hui sur le plan climatique, est un enjeu commun que nous avons tous.

Chaque année pour que la centrale puisse fonctionner, une partie du combustible est remplacée régulièrement comme un plein d'essence pour une voiture. Sur la campagne 2015, le CNPE a eu à réaliser deux arrêts courts, appelés arrêts simple rechargement.

M. Nietto passe la parole à Jérôme Billet, Chef de Mission « Produire », qui fait partie de l'équipe de direction pour faire une présentation de ces deux arrêts et des résultats.

Présentation des deux arrêts et des résultats 2015 par M. Jérôme Billet, chef de la Mission « Produire » du CNPE :

M. Billet présente le bilan de ce qui a été réalisé en 2015 pendant les arrêts programmés de maintenance et présente la campagne 2016.

En 2015, le CNPE a réalisé deux arrêts dits simple rechargement. Le premier a eu lieu du 11 avril 2015 au 14 mai 2015 sur la tranche 2, pour une durée globale de 33 jours et demie. M. Billet précise que le CNPE se donne toujours des objectifs de durée parce qu'évidemment quand les réacteurs sont à l'arrêt ils ne produisent pas et le but du CNPE est de produire. L'objectif de cet arrêt était d'être inférieur à 39 jours donc les 33 jours et demi d'arrêt sont tout à fait satisfaisants.

Le deuxième objectif, le plus important, est de faire ces arrêts en toute sûreté. En termes d'événements significatifs, quatre événements, trois de niveau 0 et un de niveau 1 sur l'échelle INES ont été comptabilisés et déclarés sur cet arrêt de tranche.

En termes de sécurité deux accidents avec arrêt ont été déclarés. Cependant, le chiffre le plus important est qu'il y a eu 0 accident grave.

Concernant la radioprotection, les chiffres sont tout à fait satisfaisants également. En phase de préparation de l'arrêt, une projection de la dosimétrie qui va être reçue par les différents travailleurs, internes ou externes est réalisée. L'objectif était fixé à 276 mSv. Une fois cet objectif fixé, le CNPE travaille la phase de préparation pour minimiser cette dose. Le bilan est un total de 229 mSv, résultat très satisfaisant aussi pour ce type d'arrêt. Le deuxième chiffre en termes de radioprotection, est le taux de contamination au niveau des portiques C2. Les portiques C2 sont les portiques qui mesurent la contamination surfacique des salariés en sortie de zones contrôlées. En résumé, c'est un révélateur de la propreté des chantiers. Plus le taux est faible, plus on considère que les chantiers sont propres. Le CNPE se donne évidemment des objectifs très ambitieux, fixé à 0,5 % pour cet arrêt là. Le résultat était en dessous de cet objectif.

Concernant l'environnement et le transport, aucun événement significatif n'a été enregistré. Tout s'est bien passé sur cet arrêt.

Concernant les principales opérations de maintenant, il s'agit d'un arrêt simple rechargement qui consiste à remplacer une partie du combustible et à réaliser un certain nombre d'essais

périodiques qui ne sont réalisables que pendant ces phases d'arrêt de tranche. Il n'y a pas eu d'opérations de maintenance significatives pour cet arrêt hormis un certain nombre de contrôles sur l'ensemble du réacteur avec de la maintenance courante. Il s'agissait d'un arrêt sans modifications importantes vis-à-vis des intérêts protégés.

Le deuxième arrêt était presque un copier-coller du premier arrêt sauf en ce qui concerne les modifications. Les résultats sont similaires aux résultats du premier arrêt de tranche.

L'objectif en termes de délai était fixé à 35,5 jours. Le résultat est de 34 jours, l'objectif a été tenu. Cet arrêt compte également 4 événements significatifs (ESS), 3 de niveau 0 et un de niveau 1 sur l'échelle d'INES. Un accident avec arrêt a été comptabilisé, il ne s'agissait pas d'un accident grave.

En termes de radioprotection, les résultats sont meilleurs sachant que ceux-ci varient en fonction des activités prévues sur l'arrêt. L'objectif initial était fixé à 269 mSv. Le résultat est de 207 mSv, largement inférieur à l'objectif. L'objectif du taux au portique C2 était fixé < à 0,5%. Les résultats est bien meilleurs, avec un taux de 0,24%.

En termes d'environnement et de transport, il n'y a pas eu d'événement significatif.

Les principales opérations de maintenance sont exactement les mêmes que pour le premier arrêt, à savoir le remplacement d'une partie du combustible puis la réalisation des essais périodiques cycle.

Par contre, en 2015, sur la tranche 1, deux modifications jugées importantes vis-à-vis des intérêts protégés ont été intégrées :

- l'amélioration du refroidissement de la piscine combustible en situation accidentelle, (modification issue du REX Fukushima) ;
- l'amélioration de la surveillance du cœur du réacteur, toujours en situation accidentelle.

Le bilan de l'année 2015 est donc pour le CNPE globalement très satisfaisant, le CNPE considère que les arrêts se sont bien passés.

Un seul arrêt de tranche est planifié pour 2016. Il s'agit d'un arrêt qui se fera sur l'unité n° 2, ce qui veut dire que l'unité n°1 ne s'arrêtera pas. Elle s'arrêtera en février 2017 pour sa visite décennale.

Le découplage de l'unité n°2 est prévu le 9 juillet 2016 et un recouplage 66 jours plus tard, c'est-à-dire le 12 septembre 2016. Les opérations de maintenance sont planifiées sur une durée de 66 jours, le CNPE considèrera que l'arrêt sera réussi d'un point de vue durée si celle-ci est inférieure à 66 jours.

L'objectif sureté du CNPE (avec l'ambition de ne pas avoir d'événement significatif) est d'être inférieur à 4 événements significatifs (ESS) de niveau 0. L'objectif sécurité est d'être inférieur à 3 accidents avec arrêt avec 0 accident grave. Le CNPE est attentif à l'intégrité des personnes qui viennent travailler sur son site.

Les objectifs de radioprotection sont beaucoup plus élevés que ceux présentés précédemment. Il s'agit d'une visite partielle qui dure plus longtemps et pendant laquelle beaucoup plus d'opérations de maintenance sont réalisées, ce qui explique que les objectifs de radioprotection sont plus élevés. En tout cas, l'objectif est d'être inférieur à 1005 mSv et d'avoir un taux au portique C2 inférieur à 0.6% eu égard à la typologie de ces chantiers.

En termes d'environnement et de transport, le CNPE se fixe l'objectif d'aucun événement significatif.

Concernant les opérations de maintenance, comme sur chaque arrêt et de manière classique, elle consiste à remplacer une partie du combustible et à réaliser des essais périodiques cycle. (ce qui est valable pour tous les arrêts). Un certain nombre d'autres opérations qui sont spécifiques à ce type de visites périodiques seront réalisées :

- des opérations de maintenance sur les internes supérieures de la cuve. C'est notamment tous les supports des tiges de grappes qui sont amenés à descendre dans le cœur du réacteur soit de manière complètement contrôlée pendant toute la durée du cycle soit de manière automatique en cas d'événements,
- un certain nombre de contrôles,
- quelques réparations à l'intérieur de la cuve,
- un nettoyage préventif sur la partie secondaire des générateurs de vapeur, donc la partie classique. Ces équipements s'encrassent au fil du temps et il faut les nettoyer de temps en temps (comme un fer à repasser qu'il faut détartre, l'image est presque celle là),
- la visite complète d'un corps de turbine, là aussi, c'est une opération sur la partie secondaire. Il y a trois corps basse pression, un corps haute pression. Sur chaque gros arrêt de ce type là, la maintenance d'un des corps est réalisée. Pour cet arrêt, c'est un corps basse pression,
- le remplacement d'un pôle transformateur : les pôles 400 000 volts à la sortie de la centrale. C'est le dernier qui n'a pas été remplacé sur cette tranche-là, il s'agit de finir le remplacement (NORIA) qui a été commencé il y a quelques années.

En termes de modifications importantes sur cet arrêt, les deux modifications qui ont été déployées en 2015 sur l'unité n°1 vont être déployées sur l'unité n°2. Le CNPE s'était engagé à le faire avant 2016. Ces opérations se sont bien déroulées sur la tranche 1 et le CNPE va pouvoir bénéficier de ce retour d'expérience pour que ça se passe bien sur la tranche 2.

En termes de grandes échéances, en 2016, une visite partielle est planifiée. En février 2017, la première visite décennale de l'unité n°1 sera réalisée. 2018 sera une année chargée avec la visite décennale des 30 ans de l'unité 2 (VD3) et un arrêt simple rechargement sur l'unité 1.

Intervention de Mme Thomines (Autorité de Sureté Nucléaire) : Mme Thomines souhaite apporter un complément d'information de la part de l'Autorité de Sureté. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce qu'on aura sans doute l'occasion, lors d'une prochaine CLI, de vous présenter plus largement l'avis qu'on peut porter sur le site en 2015. Je souhaite simplement réagir à la présentation qui a été faite du bilan des deux arrêts de l'année. L'ASN considère que les deux arrêts du site se sont globalement bien passés du point de vue de la sureté. Il est à noter que le contexte va devenir de plus en plus chargé en termes de maintenance pour les arrêts des années à venir. Les deux arrêts qui se sont produits cette année sont des arrêts relativement courts, avec peu de maintenance. Les arrêts qui vont avoir lieu en 2016 puis en 2017 et 2018 vont être d'avantage chargés et vont demander un investissement plus important pour le site.

Intervention de M. Nietto (Directeur CNPE) : C'est vraiment une belle année que nous avons réalisé, ces arrêts de simple rechargement se sont vraiment très bien passés. Il faut savoir qu'on les prépare vraiment très minutieusement, c'est 8 mois de préparation en amont, on prépare chacune des activités, on prépare les hommes et tout s'est déroulé en toute sureté conformément au planning. On a devant nous de grosses activités, l'objectif est de passer les visites décennales des 30 ans avec un important engagement en termes d'investissements pour préparer les 40 ans, les 50 ans. Je vous rassure on ne fera en tant qu'EDF et moi en tant que patron de la centrale de Saint Alban des investissements que parce que nous sommes confiants et sûrs de l'exploitation de nos réacteurs. Il est bien évident que l'on s'abstiendrait d'investir pas loin d'un milliard d'euros si on considérait qu'il y avait une moindre anomalie, une moindre faille dans l'exploitation. Nous n'exploitons pas que Saint Alban à EDF, on exploite 58 réacteurs et c'est un patrimoine qui est énorme. Nous avons cette responsabilité là, je tenais à le repréciser. Une grosse charge d'activité mais pour autant on y est bien préparé, on a les idées très claires sur ce qu'il faut faire, quand il

faut le faire et on va réussir cette phase d'investissements importants qui est comme je le disais précédemment dans la presse, plus qu'un projet pour la centrale, c'est un projet de territoire. En effet, on se force à ce que le volume d'activité puisse associer au maximum les entreprises compétentes de la région pour travailler à nos côtés et réaliser ce challenge. On vous fera une présentation très précise du grand carénage pour vous montrer quels types d'investissements on va faire, comment ça va se passer, donc on proposera à la CLI de le mettre à l'ordre du jour au mois de juin.

Question de l'assemblée : Pour les objectifs en radioprotection, j'aimerais comprendre, c'est vous qui fixez les objectifs, et qui vérifiez la réalisation des objectifs, est ce que l'ASN intervient à un moment ?

Réponse de M. Nietto : Je vais répondre sur la première partie, je laisserai l'ASN répondre sur la deuxième. On a toujours un concept dans l'entreprise, c'est ALARA (nota : "As Low As Reasonably Achievable" que l'on peut traduire en Français par "Aussi basse que raisonnablement possible"), c'est le plus bas possible en terme de dosimétrie, tous les chantiers sont identifiés, on sait parfaitement quelle est la dosimétrie, quel est le rayonnement dans chacune des parties de l'installation, donc on sait se fixer des objectifs, et optimiser pour aller vers des doses les plus faibles possibles pour les salariés. On pourra vous montrer à l'occasion sur une prochaine CLI comment a évolué la dosimétrie sur les 10 ou 15 dernières années. Ensuite en ce qui concerne l'Autorité de Sureté Nucléaire, bien entendu, on a des inspections qui sont inopinées sur nos arrêts de tranche, donc ils viennent regarder si les pratiques de radioprotection sont bien conformes aux règles.

Question de Gerard Perrotin (Adjoint au Maire de Salaise) : Pour poursuivre sur le domaine de la radioprotection, il y a une réglementation bien entendu par rapport aux dosimètres que doivent porter les employés, les salariés, donc là on a observé la vue globale de la dosimétrie qui avait été enregistrée pendant ces chantiers. Dans le cas où, de manière personnelle, un employé ou un sous traitant dépasse au travers du contrôle de son dosimètre le niveau de débit de dose, ça apparait dans quelle rubrique ? dans la sécurité, par exemple un accident du travail ? Est-ce qu'il est arrivé qu'un employé ou un sous-traitant dépasse une dose ?

Réponse de M. Nietto : Je vous réponds clairement non. Nous n'avons pas eu d'écart de cette nature-là. On a une réglementation que l'on respecte. Le suivi dosimétrique des salariés qu'ils soient EDF ou prestataires est strictement identique. Dans chacune des activités, il y a une dose qui est prévue, qui est très faible. Si vous regardez la dosimétrie des salariés de la centrale, elle est certainement plus faible que des personnes qui sont allées faire des examens médicaux mais pour autant chaque personne est suivie. Mensuellement il y a un relevé dosimétrique pour chacune des activités on sait quelle est la dose maximale autorisée. Il y a un suivi activité par activité. S'il y avait une anomalie, il y a une alerte sur le dosimètre qui avise le salarié « attention vous avez dépassé le seuil pour lequel il y avait une autorisation », la personne doit se retirer de la zone concernée. Il y a beaucoup de moyen de prévention.

Question de l'assemblée : Une intervention comme celle qu'il va y avoir en 2016, c'est combien de personnes concernées ?

Réponse de M. Nietto : Sur les arrêts courts, il y avait environ de 1 500 à 1 600 personnes. Sur la visite partielle qui est très chargée, il peut y avoir jusqu'à 2 500 personnes sur le site pendant 66 jours.

Question de l'assemblée : Par rapport au transport, il y avait un wagon nucléaire qui stationnait à la gare de Saint Rambert d'Albon. Un jour il y a eu un déraillement. C'était pour savoir qu'est ce que c'est comme combustible, est ce que ce sont des déchets nucléaires, est ce que c'est autre chose ? Comment sont sécurisées les populations ?

Réponse de M. Nietto : Il faudrait préciser un peu plus la question mais en tout cas pour tout ce qui concerne le transfert, le combustible neuf arrive par voie ferrée, il est chargé. Il n'y a aucun enjeu derrière. Le combustible usé, il est évacué également par voie ferrée. Il y a un certain nombre de dispositions que je ne dévoilerai pas là. Mais naturellement au contact du wagon, il n'y a aucun risque pour la radioprotection, il y a des normes, c'est très réglementé, quand le wagon quitte le site il y a des contrôles qui sont faits pour garantir le strict respect de ces normes.

Question de l'assemblée : Vous avez parlé de la formation du personnel qui est au top, c'est bien mais les sous traitants, ils sont toujours au top ? Et quel pourcentage ça représente dans l'entreprise ?

Réponse de M. Nietto : Sur un site comme Saint Alban, les salariés prestataires permanents sont de l'ordre de 250 pour un effectif EDF qui est de 821 aujourd'hui. Ce sont des gens qui sont professionnalisés. Ils travaillent surtout dans les domaines de la logistique mais nous travaillons naturellement avec beaucoup de prestataires dans différents corps de métiers qui sont des spécialistes. Si vous prenez des gens qui sont spécialisés sur la turbine, qui sont spécialisés sur les générateurs de vapeur, ce sont des entreprises qui souvent ont été à l'origine de la conception, ce sont des concepteurs, des constructeurs, ils font également de la maintenance spécifique lors des périodes d'arrêt de tranche et je peux le dire ce sont des vrais professionnels.

Question de M. Martin (représentant des salariés de la centrale) : Il y a un objectif qui a été affiché dont il faut parler un petit peu, c'est celui sur la sécurité affiché à inférieur à 3. Inférieur à 3 c'est déjà beaucoup, pour les salariés ça devrait être zéro. L'objectif de zéro nous conviendrait mieux pour l'ensemble des salariés, prestataires et agents EDF et pour rectifier un chiffre c'est 286 prestataires permanents à la centrale et plus 250, ça augmente régulièrement d'année en année.

Réponse de M. Nietto : Effectivement ça augmente puisque l'activité augmente et que le flux de salariés nécessaire pour réaliser la logistique est justifié. En ce qui concerne la sécurité je ne peux que souscrire à cet engagement d'aller vers le 0. Il faut savoir que le taux de fréquence, si vous prenez dans différentes entreprises, en dehors du nucléaire est plutôt au alentour de 15 ou de 20. Quand vous prenez le taux de fréquence d'accident, c'est le nombre d'accident pour 100 000 heures d'activité, on est à 2.7 à Saint Alban, donc on fait de la sécurité notre priorité au quotidien. Je félicite les salariés de la centrale et on se félicite pour le fait qu'il n'y ait aucun accident grave et on y est fortement engagé au quotidien. Les équipes de la centrale et moi-même, nous sommes toujours dans cette logique de viser le 0 naturellement. Mais sur des millions d'heures travaillées, il arrive qu'il y ait quelques accidents du travail qui vont de l'entorse au genou à la petite plaie qui nécessite un arrêt de travail.

Question de Mme Michèle Sarazin (chargée de l'environnement à Salaise-sur-Sanne) : Vous avez évoqué la durée de vie de la centrale. Au départ quand elle a été construite on nous l'a vendue pour 30 ans. On arrive à échéance. Vous avez évoqué 40 ans – 50 ans, la semaine dernière vous avez même évoqué 60 ans si j'ai bien entendu. Je suis quand même un petit peu inquiète de savoir comment cette installation qui a été prévue pour une durée peut être multipliée par deux et surtout ce qu'en pense l'ASN ?

Réponse de M. Nietto : A l'origine, quand on a conçu les réacteurs, on l'a fait avec des codes de calcul qui datent de trente ans. Ce qui fait la durée de vie d'un réacteur, c'est pleinement l'état de sa cuve et l'état de son enceinte. Donc les codes de calcul ayant évolués, on a constaté qu'on avait pris énormément de marge. On a mis des marges très largement suffisantes au niveau de la démonstration de sureté, et on peut encore exploiter pendant quelques décennies. La science a évolué ainsi que la précision des modèles de calcul. Nous, EDF, au regard de l'état de nos installations, nous décidons ou pas d'investir parce qu'on a entièrement confiance dans les démonstrations de sureté. Ensuite il y a une seule autorité qui est garante, qui nous autorise ou ne nous autorise pas l'exploitation des réacteurs, c'est l'ASN. A l'issue des visites décennales que

nous allons faire sur l'unité 1 et l'unité 2 en 2017 et 2018, on fait un nombre très complet, très poussé, très exhaustif de contrôles sur la cuve, sur l'enceinte et sur ces activités de sûreté. l'ASN vient elle-même contrôler ces mesures, les observer et c'est elle seule qui a le pouvoir de dire si nous pouvons continuer à exploiter le réacteur de 10 ans ou pas. Il n'y a pas de mélange des genres là dessus. Si vous regardez par ailleurs, vous voyez qu'aux Etats-Unis ils sont en train de pousser certains réacteurs à 70 ans. Je le répète mais en tant qu'exploitant nucléaire responsable, on ne se permettrait pas de faire des investissements de plusieurs milliards si on n'était pas certains, sûrs de toujours garantir une production en toute sûreté.

Réponse de Mme Thomines (ASN) : Pour répondre à votre question et compléter ce que vient de dire M. Nietto, en France, nous n'avons pas de durée de vie des installations qui sont définies a priori. La règle qui existe dans la loi c'est effectivement de faire un examen très approfondi lors des visites décennales et d'autoriser tous les 10 ans la poursuite ou non pour 10 années supplémentaires. C'est sur cette base que l'ASN se prononcera pour la poursuite de fonctionnement des installations de Saint-Alban. Les prochaines visites décennales auront lieu en 2017 et 2018. Ce n'est qu'après les contrôles sur la cuve, l'enceinte mais également beaucoup d'autres contrôles, après analyse de l'exploitant et de l'ASN, que l'ASN pourra se prononcer sur la poursuite du fonctionnement. Disons que du point de vue de l'ASN, la durée de vie s'apprécie de 10 ans en 10 ans, et non pas aujourd'hui pour une grande période à venir.

Question de M. Buisson (Vivre ici) : Vous avez parlé du développement nucléaire aux USA, d'après Roland Desbordes de la CRIIRAD, ce qui est quand même sérieux, les américains ont stoppé toutes constructions nouvelles depuis 1970-1980, le reste ils l'entretiennent.

Réponse de M. Nietto : Je ne suis pas là pour faire la politique énergétique des états, je dis simplement qu'il y a un exploitant qui est outre atlantique qui a des réacteurs qui sont plus anciens que les nôtres. Et à la fois les mesures et les contrôles qu'ils ont réalisés donnent pleine confiance dans le fait de pouvoir prolonger leur exploitation. Après, la politique énergétique des Etats-Unis, cela les regarde. En tout cas en France, nous EDF on est très rassuré sur le fait de pouvoir faire des investissements dans la prolongation de nos outils de production en toute sûreté.

Question de M. Buisson (Vivre ici) : On a vu que les américains étaient très surpris, très angoissés avec Three Miles Island qui a donné un flop et un danger très grave qui a failli se produire. Maintenant nous en France avec Flamanville on a un truc fissuré, je parle d'autre chose d'accord mais enfin c'est pour dire, à qui faut-il se fier ? Parce qu'on a du matériel qui avant de servir est pourri.

Intervention de l'assemblée : Je suis surpris d'apprendre que Roland Desbordes ne lit pas les journaux depuis 3 ou 4 ans parce que certes les Etats-Unis ont arrêté de construire des réacteurs depuis l'accident de Three Miles Island mais ils en ont quand même 4 ou 5 en construction qu'ils ont relancé ça fait 5 ou 6 ans. Et ils en ont redémarré certaines dont ils n'avaient pas terminé la construction depuis Three Miles Island.

Intervention de Mme la présidente : Qui a d'autres questions qui concernent la centrale de Saint-Alban ?

Question de Mme Sylvaine Cougniard (CRIIRAD) : Je ne répondrai pas aux questions pour M. Desbordes, par contre je suis quand même un peu étonnée de votre assurance lorsque vous dites : « on a une centrale, on a un fonctionnement finalement qui est sûr à 100 % ». Cela n'existe pas. On a bien vu et d'ailleurs à la suite de Fukushima, il y a eu un retour d'expérience, des travaux sont envisagés dans les centrales pour prendre en compte ce qui n'avait pas été pris en compte auparavant, donc on se dit que pour le prochain accident c'est pareil, on va encore découvrir autre chose et il faudra encore améliorer la sûreté et de toute façon la sûreté à 100 % on ne peut pas dire que c'est possible.

Réponse de M. Nietto : En tout cas on a pris le parti à EDF, quelque soit les événements qui surviennent à l'extérieur du territoire, de les examiner avec un grand sérieux et on tire toujours le retour d'expérience de ce qu'il a pu se passer ailleurs. Même si on sait que nous, à la conception, on a bien défini, on a pris des marges, on n'hésite pas à faire évoluer, de manière à renforcer, chaque fois que c'est utile et nécessaire, le niveau de sureté et l'accroissement des marges. Après comme toutes industries le risque 0 n'existe pas. En tout cas ce que je peux vous dire c'est que l'installation de Saint Alban est sûre et d'ailleurs j'aurais un grand plaisir à vous la faire visiter, de vous montrer le professionnalisme des salariés et toutes les mesures qui me permettent d'affirmer que le réacteur est sûr et produit une électricité qui elle ne rejette pas de CO₂. Il ne me semble pas avoir eu l'occasion de vous faire visiter le site.

Question de l'assemblée : On a vu les procédures d'amélioration. Est-ce que ces améliorations sont données par l'ASN, ou est-ce que c'est à votre propre initiative en termes d'améliorations techniques, ou est-ce que c'est quelque chose qui est déjà préconisé par l'ASN ?

Réponse de M. Nietto : Suite à l'événement à Fukushima, il y a eu des analyses qui ont été faites par nos experts en interne et on a fait des propositions à l'Autorité de Sureté Nucléaire sur ces évolutions à apporter.

Question de l'assemblée : Par exemple ?

Réponse de M. Nietto : Par exemple pour le refroidissement de la piscine, c'est une modification qui permet en cas de brèche, de rupture d'une tuyauterie, d'éviter qu'il y ait une vidange de l'eau de la piscine, donc il y a un système qui permet d'isoler et qui permet à la piscine de conserver le volume d'eau.

Question de l'assemblée : Un bac de rétention ?

Réponse de M. Nietto : Non ce n'est pas un bac de rétention, c'est un système d'isolement. C'est du retour d'expérience qui se fait. On parlait d'aller vers le risque 0. On va construire à partir du deuxième semestre de cette année, une sixième source de production d'électricité pour alimenter le matériel important pour la sûreté en cas de catastrophe majeure, sachant qu'un réacteur a besoin d'une source, on en a 5 on va en construire une sixième.

Intervention de Mme Thomines (ASN) : Lors des poursuites de fonctionnement des réacteurs, certaines modifications sont proposées par l'exploitant, et d'autres vont être imposées par l'ASN. Tous les 10 ans, on va vérifier d'une part que l'exploitation est conforme aux règles qui lui sont applicables et on va définir des règles supplémentaires. L'ASN demande à l'exploitant de renforcer des dispositifs pour la sureté de l'installation. Certaines modifications sont proposées par l'exploitant, d'autres sont imposées par l'Autorité de Sureté. Cela se matérialise par une décision de l'ASN qui va imposer ces renforcements qu'ils soient issus de propositions d'EDF ou de l'ASN.

Question de l'assemblée : Je reviens sur la prolongation de durée de vie des centrales, après l'étude pour la prolongation, est-ce que ça ne passe pas par Le Conseil Supérieur de Prévention des risques Technologiques (CSPRT) pour avoir son aval avant que l'ASN donne son accord ou pas ?

Réponse de Mme Thomines (ASN) : Non, c'est l'ASN qui décide au terme d'un long processus, il y a tout d'abord un rapport qui est rédigé par l'exploitant qui va analyser l'état de son installation et qui va faire des propositions d'améliorations. Il y a une instruction qui va être réalisée par l'IRSN, qui est l'appui technique de l'ASN, sur l'ensemble des modifications, il va y avoir ensuite une consultation du public, qui va être organisée et c'est au terme de cette consultation que l'ASN va prendre cette décision qui va être ensuite notifiée au ministre en charge de la sureté nucléaire.

Intervention de M. Bowie : Quand vous avez présenté la visite décennale, on n'a pas eu l'impression que c'était un examen mais que ça va se faire de fait. Finalement, c'est quand même le sentiment qu'on a, c'est que vous allez passer un examen et là je vais vous laisser expliciter EDF et ASN sur le fait que la visite décennale ne commence pas en 2017, elle aura lieu en 2017. Cependant, a priori les travaux ont déjà commencé chez EDF pour préparer cette visite décennale. C'est juste pour éclairer un peu parce qu'on a eu l'impression que finalement vous aller passer la visite décennale, et que finalement de fait on va vous autoriser mais ce n'est pas clair.

Réponse de M. Nietto : Il y a deux choses, il y a toutes les modifications que l'on décide pour monter le niveau de sureté, donc il y a un programme qui est proposé et validé par l'ASN qui est défini plusieurs années en amont. Nous préparons l'ensemble des dossiers, la conception des matériels, on ne touche pas à l'installation dans ces phases là, les travaux se font vraiment lors de la visite décennale. Il y a la réception qui est faite par nos ingénieries mutuelles, par nos centres d'expertises mutuels pour définir ces évolutions qui vont encore accroître le niveau de sureté de nos installations. Ensuite l'ensemble du déroulé de ces activités se fait bien durant la période que l'on a défini. En complément quand je disais que c'est un examen en temps réel c'est que réellement on va faire par exemple l'épreuve du circuit primaire. On va le monter en pression à 1 fois et demi la pression d'exploitation normale, où on va le laisser pendant plusieurs heures en pression et on va contrôler l'absence totale de non intégrité de ce circuit-là par des contrôles visuels de toute l'installation et en présence de l'ASN. De fait ce sont des examens en temps réel qui permettent de garantir que l'installation est en parfaite état pour pouvoir poursuivre. Ce n'est qu'un élément, il y en a beaucoup d'autres.

Question de l'assemblée : Actuellement on parle beaucoup de terrorisme, quelles précautions sont prises, par exemple si une barque ou un zodiac circule sur le canal avec ce qu'il faut pour tirer sur la piscine ou sur autre chose ?

Réponse de Mme le Sous-Préfet : De nombreuses dispositions sont prises, nous ne souhaitons pas les détailler pour des raisons évidentes de sécurité parce que plus elles sont connues et plus nous avons des risques que les process mis en place soient déjoués. Il y a un peloton de la gendarmerie qui est spécialement affecté à la sureté des centrales et bien évidemment des scénarii de type terrorisme sont joués régulièrement au cours d'exercices.

Question de M. Buisson : Parce qu'il y a quelques temps, un an ou deux il y a un deltaplane qui est passé un peu trop près qui a été arraisonné par la gendarmerie.

Clôture de la séance

Mme la Présidente conclut en disant que l'ensemble de l'ordre du jour a été abordé. L'occasion sera donnée de revenir sur toutes ces visites et sur le grand carénage lors des prochaines CLI.

Mme la Présidente rappelle que le 25 avril 2016 se tiendra la réunion publique de la CLI à Saint Maurice l'Exil dans la salle Aragon. Plusieurs centaines de personnes sont attendues et elle espère que tout le monde sera au rendez-vous. Elle rappelle également la date de la prochaine CLI soit le 6 juin 2016.

Mme le Sous-Préfet remercie Mme la Présidente et toutes les personnes présentes de leur attention et rappelle encore une fois que le site internet et le numéro vert de la campagne d'iode sont ouverts. Elle invite à diffuser l'intérêt et la nécessité de chacun à aller se pourvoir en iode.

Mme la Présidente invite l'assemblée à continuer à échanger devant une petite collation offerte par EDF.

La Présidente de la CLI



Elisabeth Célard